

RCS : AUCH
Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00219
Numéro SIREN : 812 210 979
Nom ou dénomination : 2BRL

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 3308

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

B 3308

DGFIE N 2033-A 2010

Déclaration obligatoire (art. 202, Section 1 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **2BRL** Néant *Adresse de l'entreprise **2 PLACE CARDINAL** **32100 CONDOM**Numéro SIRET * **8 1 2 2 1 0 9 7 9 0 0 0 2 5** *Certificat conforme aux lois de la Présidente Auguste*Durée de l'exercice en nombre de mois * **12** Durée de l'exercice précédent * **12**

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 3 2 0 1 8	3 1 0 3 2 0 1 7
ACTIF					
				Net 3	Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028 700	030 448	252	505
Immobilisations financières * (1)		040 118	042	118	118
Total I (5)		044 818	048 448	370	623
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072 6 117	074	6 117	2 940
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084 72 717	086	72 717	17 000
Charges constatées d'avance *		092 723	094	723	242
Total II		096 79 557	098	79 557	20 182
Total général (I+II)		110 80 375	112 448	79 927	20 805

PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120		1 500	1 500
Ecart de réévaluation	124			
Réserve légale	126		150	150
Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
Report à nouveau	134		18 297	15 982
Résultat de l'exercice	136		5 110	2 315
Provisions réglementées	140			
Total I	142		25 057	19 947
Provisions pour risques et charges	154			
Emprunts et dettes assimilées	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 242	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 49 353	172	51 628	857
Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		54 869	857
Total général (I + II + III)	180		79 927	20 805

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations	181

AMB

Annuaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **2BRL**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13	10	13	10
		0	3	0	3
		2	0	2	0
		1	8	1	7
				Néant	*
Ventes de marchandises *		209		210	25 000
Production vendue	biens	215		214	
	services *	217		218	4 795
dont export et livraisons intracommunautaires				17 208	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits			1		1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			17 209		29 796
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	13 750
Variation de stock (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	12 227
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	458	244	899
Rémunérations du personnel *				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements *				254	195
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		1	
Total des charges d'exploitation (II)			11 197		27 073
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			6 012		2 723
Produits financiers	(III)			280	
Produits exceptionnels	(IV)			290	
Charges financières	(V)			294	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		902		408
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			5 110		2 315
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			5 110	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			902		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	990
Divers ZFA (44. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Prévisions de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655		Crédance due au report en arrière du déficit	346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	6 012	Déficit col. 2	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	

KMB

annuaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **2BRL**

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	700	472		474		476	700		700
Immobilisations financières	480	118	482		484		486	118		118	
TOTAL	490	818	492		494		496	818		818	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	195	562	253	564		566	448	
TOTAL	570	195	572	253	574		576	448		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		1	2	3	4	5					
nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.											
		6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,5 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 206 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

numéraire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 2BRLNéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

3 MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Immobilisations terrains	710		715	
Immobilisations constructions	720		725	
Immobilisations inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Immobilisations inst. générales matériel et outillage divers	740		745	
Immobilisations matériel de transport	750		755	
Immobilisations autres immobilisations incorporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
* du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 442
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 300
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Impôts perçus ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Buzard

2BRL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 PLACE CARDINAL, 32100 CONDOM
812 210 979 RCS AUCH

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2018

L'an 2018,

Le 30 septembre,
A 18 heures,

Madame Rose-Marie BUGARSKI,
demeurant 22 RUE ANATOLE FRANCE, 32100 CONDOM,

Associée unique de la société 2BRL,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Rose-Marie BUGARSKI, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RMB

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 5 110,04 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 110,04 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	18 297,34 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	23 407,38 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 23 407,38 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique rappelle qu'elle ne perçoit aucune rémunération en qualité de Présidente mais qu'elle a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.



CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Rose-Marie BUGARSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bugarski". The signature is written in a cursive, flowing style.Handwritten initials "RMB" in black ink, located in the bottom right corner of the page.